



2017-2018

## Règlement intérieur

1. Je m'engage à respecter ce règlement.
2. J'ai conscience que la réussite scolaire passe avant la réussite sportive.
3. Je m'engage à avertir le responsable lorsque je suis blessé, fatigué ou même démotivé.
4. Je fais valoir mes droits et respecte mes devoirs.
5. Je m'engage à avoir une tenue irréprochable dans mon établissement scolaire et aux différents endroits où je représente le CASE sous peine de sanction.
6. Je respecte les horaires, le matériel, les locaux et les terrains.
7. Je respecte mes camarades, les agents de service, les professeurs, les encadrants.
8. Je sais que cigarettes, alcools, ou tout autres produits de la sorte sont strictement interdit.
9. Je sais que je suis responsable de mes affaires et accepte une hygiène de vie correcte.
10. Le responsable du CASE et l'encadrement se mettront à ma disposition et à la disposition de mes parents pendant toute l'année scolaire pour que mon année soit réussite notamment grâce à mon carnet de liaison que je dois toujours avoir sur moi.

Le responsable du CASE,

les parents,

le stagiaire,

Date :



2017-2018

## **Liaison / Communication**

Un planning est fait en début de saison puis sur une période de vacances à vacances. Il se peut selon les impératifs des jeunes et du responsable qu'un planning soit envoyé le dimanche soir au plus tard.

La présentation du carnet **de liaison** de l'établissement scolaire sera obligatoire à chaque séance pour un meilleur suivi entre les différents acteurs de sa construction au sein du CASE.

Ce carnet est très important, il garantit un suivi efficace du jeune dans toutes ses dimensions : scolaire, sportive, et médicale.

Des entretiens individuels pourront avoir lieu en janvier sur une plage horaire libre si nécessaire ainsi que des entretiens semestriels avec les parents.

## **Assurances**

Deux assurances sont nécessaires.

Une assurance pour l'activité football ou activités sportives et une assurance pour l'établissement scolaire.

L'assurance pour l'activité football est souscrite automatiquement si votre enfant est licencié à la Fédération Française de Football.

L'assurance scolaire est à souscrire auprès de votre assurance personnelle.

## **Médical**

Toutes dispenses de sport ou de cours doit être justifiées d'un **certificat médical** du médecin ainsi que de la fiche du carnet de liaison remplie.

S'il y a un besoin particulier pour des spécialistes notamment, le CASE a mis en place des contacts privilégiés avec certains d'entre eux. (Venir demander au responsable si besoin)

Important, lors d'une consultation pour un arrêt de sport, il faut demander au médecin un arrêt détaillé. Exemple, si un stagiaire se blesse au pouce (entorse), l'arrêt doit stipuler que seul le



2017-2018

pouce et la main droite doivent être immobilisés. Ce qui permet de garder l'enfant présent dans la structure pour d'autres tâches (soutien au lieu d'activités physiques, arbitrage etc...)

### **Dotation**

Les membres du CASE ont besoin d'avoir une identité visuelle notamment lors des différentes cérémonies (présentation, invitation). Les frais d'équipement ne peuvent pas être pris en charge par le club.

Par conséquent, une participation financière sera demandée. Ce dispositif est facultatif.

### **Matériel**

Chaque stagiaire doit avoir son matériel et doit le respecter. Pour l'aide aux devoirs, il faut avoir :

- ses cahiers pour travailler et les manuels scolaires
- sa trousse,
- son agenda ou cahier de texte.

**C'est indispensable !** (Attention, prévoir les cahiers des matières du lendemain).

Sur le terrain ou en gymnase, à chaque entraînement, il doit avoir :

- une paire de basket et / ou crampons
- une paire de chaussettes,
- un short,
- un tee-shirt,
- un maillot manche longue,
- une gourde,
- un coupe vent,
- et un nécessaire de douche.

Cette liste est le minimum à avoir, elle peut être complétée.

Des oublis à répétition se verront sanctionner de la même façon que dans l'établissement scolaire (cf. règlement intérieur du collège).